



# CGT de la Santé et de l'Action Sociale Nord Pas de Calais et Picardie



mail [cgtsasnpdcp@gmail.com](mailto:cgtsasnpdcp@gmail.com) tel 03 20 88 17 25 ou 06 84 96 00 80

Ref / PC2020-07

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Hôpitaux des Hauts de France

#### Covid-19 : Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité.

Partout dans la région, les professionnel.le.s de santé sont en première ligne et font face à une très grave situation sanitaire. Elles et ils sont au rendez-vous et assument leur mission sans faille malgré des conditions d'exercice qui se dégradent. La CGT rappelle qu'on ne peut légitimement exiger des professionnel.le.s de santé un tel niveau d'engagement sans que la garantie que toutes les mesures nécessaires à leur protection n'aient été prises. Tel fut le sens de l'interpellation de la CGT à l'égard du DG de l'ARS Hauts-de-France le 27 février 2020, hélas restée sans réponse. Tout ceci laisse penser que l'effort sanitaire indispensable passe, à défaut d'anticipation, par une exposition indue des agent.e.s à un risque de contamination.

#### La CGT interpelle donc sur plusieurs points :

- Pénurie du matériel de protection, notamment de masques FFP2 manquants ou périmés ou de solution hydro-alcoolique qui contraignent à recourir à des succédanés.
- Pénurie de systèmes adaptés dans les services de réanimation qui vont mettre, comme en Italie, les soignant.e.s dans une position éthique intenable d'arbitrage sur les vies des patient.e.s à sauver.
- Ambiguïté sur la définition de la continuité des soins et des personnels jugés indispensables ce qui conduit à mobiliser des agent.e.s dont la présence n'était pas forcément requise.
- Absence de prise en compte des risques pour les professionnel.le.s rencontrant des problèmes de santé ou en situation particulière comme les femmes enceintes.
- Entorses graves à la réglementation sur la définition et l'organisation du temps de travail (allongement indue des périodes sans repos, télétravail mis en place hors réglementation, ....) ce qui fatigue exagérément les organismes, augmente le risque d'erreurs et fait douter de la capacité à tenir sur le long terme à ce rythme.
- Incohérences dans la mise en œuvre des systèmes de garde d'enfants (l'extension des capacités d'accueil des crèches hospitalières aggravant les risques de contagions pour les enfants comme pour leurs parents soignant.e.s).
- Recrutements de contingents supplétifs (étudiant.e.s en particulier) dont les conditions d'emploi et les responsabilités sont mal balisées.

Tout ceci nous fait dire que le système de santé régional, à défaut d'une préparation adéquate (alors que le risque pandémique est identifié depuis de nombreuses années), repose uniquement sur le professionnalisme et l'engagement des agent.e.s qui se mettent en danger pour protéger la population.

**La CGT exige :**

- D'être reçue dans les plus brefs délais par le DG ARS pour obtenir des engagements sur ces points.
- Que l'ensemble des agent.e.s des services de santé qui contracteraient le Covid-19 bénéficient de la reconnaissance immédiate en maladie professionnelle et des droits qui y sont attachés.
- Que les professionnel.le.s ayant décidé de s'associer aux mobilisations cessent de subir des pressions de leur direction, notamment lors de mouvements de grève car les directions disposent déjà du pouvoir exorbitant d'assignation pour faire face aux besoins.
- Que des CHSCT soient réunis partout afin d'identifier les catégories de professionnel.le.s indispensables à la continuité des soins, pointent les difficultés d'approvisionnement quand elles existent et identifient les besoins de personnel pour faire face dans la durée à la crise.

La CGT considère que ce courrier engage la responsabilité de l'ARS qui ne semble pas avoir pris les mesures suffisantes pour protéger les professionnel.le.s. A l'évidence, la crise actuelle est aggravée par la dégradation du service public de santé victime de l'austérité depuis des décennies. Les pouvoirs publics portent la responsabilité des tensions que connaissent les services de soins. Il conviendra donc, à brève échéance, de redéfinir les moyens alloués au service public.

**Contact presse :**  
**Philippe CRÉPEL 06 84 96 00 80**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**CGT de la Santé et de l'Action Sociale  
Nord Pas de Calais et Picardie**

mail [cgtsasnpdcp@gmail.com](mailto:cgtsasnpdcp@gmail.com) tel 03 20 88 17 25 ou 06 84 96 00 80

